

Snes Créteil Info

SNES Créteil Info - www.creteil.snes.edu - Tél. :01.41.24.80.54 - 3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil cx

twitter : SNES/FSU [CRETEIL@SnesFsuCreteil](https://twitter.com/CRETEIL@SnesFsuCreteil)

« SEULES DES RÉPONSES À LA DÉSESPÉRANCE SOCIALE POURRONT APAISER LA LÉGITIME COLÈRE DANS LE PAYS »

édito

Le 9 juin, le président Macron décide de dissoudre l'Assemblée Nationale, semant la sidération puis la colère dans le pays. Il l'a fait alors que le RN bénéficiait d'une dynamique électorale résultant des élections européennes. C'est la première fois que l'extrême droite a les moyens de parvenir au pouvoir en France en temps de paix et Macron devra en répondre devant l'histoire. D'autant que les politiques néolibérales, notamment la sienne, menées depuis des décennies, en ont été le terreau creusant les inégalités, sabrant les services publics, appliquant des réformes dont celle des retraites majoritairement rejetée par les français es et créant ainsi la désespérance.

Le 7 juillet, le RN n'obtient pas la majorité absolue... La mobilisation des électrices et des électeurs a permis de déjouer le scénario catastrophe et cela honore le peuple français ! Une large majorité a clairement exprimé son refus de donner les clés du pays à l'extrême droite. C'est un soulagement pour ceux et celles qui auraient eu à pâtir de sa politique, notamment les femmes, les immigré·es, les pauvres, les bi-nationaux·ales, les minorités, les personnes privées d'emploi, mais aussi les organisations du mouvement social et leurs militantes et d'une manière générale la démocratie. Sans compter la destruction des services publics menacés de privatisation.

Pour autant rien n'est réglé...

Certes, de manière inespérée, c'est le NFP qui obtient le plus grand nombre de député·es lui permettant de revendiquer la mise en œuvre de son programme.

L'intersyndicale a soutenu le programme du NFP. Elle a dans cette période une responsabilité particulière. Elle va se réunir pour

s'exprimer et doit exiger les réponses aux revendications urgentes des salarié·es.

Comme le dit la CGT dans un tract du 8 juillet, « seules des réponses à la désespérance sociale pourront apaiser la légitime colère dans le pays ». Si Macron et le groupe central ne mesurent pas l'urgence de répondre aux revendications sur le pouvoir d'achat, sur la retraite, sur les services publics, dans un an, c'est le RN qui aura les pleins pouvoirs et le front républicain ne fonctionnera plus.

Le SNES et la FSU ont leur part à jouer dans le domaine de l'Éducation, sujet essentiel pour l'avenir du pays, notamment en exigeant dans un premier temps l'abrogation du choc des savoirs, des réformes de la formation initiale et de la formation professionnelle et la défense de la Fonction publique.

Les retraité·es avec le groupe des 9 ont déjà acté une journée d'action en octobre sur la santé et l'accès aux soins. Un questionnaire vous a été envoyé à nous retourner sous format papier ou par internet. Vos réponses nous serviront à donner du corps à nos revendications.

Il faudra dans le même temps utiliser le 80^e anniversaire de la création de la Sécurité Sociale pour arrêter sa casse et la refonder, condition nécessaire à l'accès aux soins pour toutes et tous. Nous vous souhaitons le meilleur été possible et de reprendre des forces dont nous aurons besoin à la rentrée. Nous vous invitons à vous re-syndiquer et à convaincre autour de vous que l'appartenance à une organisation syndicale est l'outil collectif indispensable pour créer un contre-pouvoir efficace et faire avancer les revendications auxquelles nous tenons.

Dominique BALDUCCI
pour le collectif des retraité·es du SNES-FSU
de l'académie de Créteil

Vous trouverez le communiqué de la FSU suite au 2^d tour des élections législatives à cette adresse : <https://fsu.fr/faire-le-choix-de-la-solidarite-du-combat-pour-le-progres-social-et-de-la-resistance-a-lextrême-droite/>

1/Édito 2/ À vos agendas ; Réunion des responsables académiques 3/ Le COR contre le droit des femmes
Prix : 0,30 € - Abonnement : 10 € - Imprimerie Spéciale SNES – hebdomadaire
Directrice de Publication Caroline Quiniou - CP 0526S06883 N°13-94

À VOS AGENDAS !

Programme des sorties 2024-2025

Comme tous les ans, nous essayons de vous proposer un programme varié.

Au préalable, nous sommes un tout petit groupe de 3 pour organiser ces activités depuis plusieurs années. Il devient nécessaire que nous soyons un peu plus nombreux·ses pour organiser ces sorties et surtout pour avoir plus de variété dans nos idées. Votre aide peut être occasionnelle pour une activité qui vous intéresse particulièrement ou que vous auriez suggérée.

Le calendrier et la liste proposés ne sont qu'indicatifs.

Le séjour en Charente Maritime qui se déroulera au mois de septembre 2024 est complet. Cette année, compte tenu du contexte issu des élections législatives, il nous paraît prématuré d'organiser une sortie en octobre.

Voici donc le calendrier prévisionnel de nos sorties :



Novembre : visite du Musée des métiers à Montfermeil (93).

Janvier : visite du Musée Carnavalet. Histoire de la ville de Paris.

Mars : visite guidée du cimetière du Père Lachaise : les actrices de l'Histoire sociale.

Mai : visite guidée de la vallée du Grand Morin, la vallée des peintres.

Juin : journée pique-nique et randonnée en forêt de Fontainebleau.

Septembre : séjour de 3 à 4 jours à Troyes. Visites guidées de la ville au temps des compagnons du Tour de France et des grandes foires médiévales et découverte du château d'Émilie du Châtelet.

Comme tous les ans, retrouvons nous nombreuses et nombreux pour partager des moments agréables.

Nous en aurons bien besoin par les temps qui courent.

Annick JANOIR, Jean-Claude CHARLES et Michel STEMPEL

RÉUNION DES RESPONSABLES ACADÉMIQUES ORLÉANS 27-28 JUIN 2024

Présidée par Marie-Laurence Moros, nouvelle élue responsable du secteur retraités.

En préambule, il est réaffirmé que les retraités ne sont ni des assistés ni des privilégiés ; que la pension de retraite n'est pas une aumône, que c'est un salaire continué ; que les retraités sont des citoyens et des militants à part entière.

Les pensions

Si le niveau de vie moyen des retraités était supérieur à celui du reste de la population française entre 1995 et 2020, on observe que depuis 2020 il est inférieur.

Indexation des pensions sur l'évolution des prix ? Elle implique une perte de pouvoir d'achat en cas d'inflation galopante. Pour la première fois

depuis 2018, elle a été favorable début 2023 grâce à la décroissance de l'inflation. Cette indexation repose sur une formule mathématique qui peut facilement être modifiée et devenir défavorable : l'ambiguïté sur les termes « inflation » et « évolution des prix » peut devenir un piège.

Indexation sur les salaires ? Le salaire moyen est connu avec deux ans de retard (en janvier 2024 on a eu les pourcentages de 2022). Comment l'appliquer avec ce décalage ? Doit-on s'appuyer sur le salaire moyen dans le privé et/ou dans le public ?

La réversion est fortement attaquée : c'est un système de justice à rétablir.

La Sécurité Sociale et les PSC (protections sociales complémentaires)

Le SNES-FSU réitère sa revendication de la Sécurité Sociale intégrale (le « 100% Sécu »). Avec les PSC, le « marché » de la santé est livré à des officines privées qui menacent la Sécurité Sociale de privatisation. Par exemple, les PSC proposées aux fonctionnaires du ministère de l'écologie et du ministère de l'agriculture ne sont que des assurances privées : aucune mutuelle.

Contrairement au principe de solidarité de la Sécurité Sociale, les PSC engendrent de grandes inégalités. Pour les actives, la PSC ministérielle (Éducation – Jeunesse et Sports – Supérieur) concernera trois millions de fonctionnaires et dissociera la santé et la prévoyance. Les retraités de l'éducation nationale auront le choix :

- ne pas prendre de complémentaire santé ;
- adhérer au contrat (à titre individuel) décidé par le ministère mais en cotisant à 100 % de la cotisation d'équilibre (jusqu'à 175 % de la cotisation d'équilibre selon l'âge) ;
- souscrire à une autre complémentaire santé.

La mise en place du dispositif subit un nouveau report à avril 2026.

La revendication d'un grand service public de l'autonomie est réitérée, afin que l'autonomie soit remboursée à 100 % par l'Assurance Maladie et ne soit pas une « 5^e branche ».

Les présentes sont toutes d'accord pour créer un secteur protection sociale à la FSU.

Trésorerie

Le secteur retraités est autonome, chaque SI doit avoir accès au fichier des retraités adhérents avec une gestion autonome. Un poste de trésorier national du secteur retraités va se libérer : avis aux militants intéressés !

Un grand merci est adressé à Marylène Cahouët pour sa présence à la réunion et pour son investissement pendant toutes ces années au SNES et à la FSU pour les retraités.

Elle continuera de siéger au Haut Conseil de l'Âge et en tandem avec Marie-Laurence pour le « Groupe des 9 ».



Odile MARAIS

LE COR CONTRE LE DROIT DES FEMMES

Les retraites toujours au centre du calendrier.
Les femmes encore sur la sellette.

L'ex-première ministre voulait faire étudier par le COR dès mai 2023 « la nécessité d'une adaptation des droits familiaux et conjugaux » au regard des évolutions en termes d'emploi des femmes, « adaptation » en langage technocratique pouvant signifier diminution ou suppression de certains droits !

État des lieux : de quoi parle-t-on ?



Les droits conjugaux : la réversion

Dans les régimes de la Fonction publique, la pension de réversion est attribuée sans condition d'âge ni de ressources. Toutefois, une condition de durée de mariage, comprise entre 2 et 4 ans,

s'applique. Ces régimes prévoient également une condition de non-remariage qui a pour effet de suspendre le versement de la pension lorsque le ou la bénéficiaire de la réversion se remarie, conclut un PACS ou vit en concubinage. Le taux de réversion s'élève à 50 % de la pension de l'assuré.e décédé.e. Dans d'autres régimes les conditions peuvent être différentes mais le droit à réversion est protégé dans tous les cas.

La réversion, qui est très majoritairement perçue par les femmes, contribue à réduire les écarts de pension entre les femmes et les hommes. L'écart entre les pensions moyennes de droit direct des femmes et celles des hommes était de l'ordre de 37 % en 2021. En y ajoutant les pensions de réversion, l'écart se réduit à 25 % environ. Plus de 4 millions de femmes touchent une pension de réversion.

Les droits familiaux

La majoration de durée d'assurance

La bonification de trimestres pour enfants : 2 trimestres dans la fonction publique pour les enfants nés après le 1^{er} avril 2004 au titre de la durée d'assurance, 4 trimestres pour ceux celles qui sont nés avant cette date (durée d'assurance+liquidation), alors que dans le privé cette bonification est de 8 trimestres de durée d'assurance pour toutes les femmes.

L'attaque faite en 2023 aux femmes fonctionnaires avec la réduction de la bonification pour enfants va mécaniquement et fortement diminuer la pension des femmes dans les prochaines années. Pourtant ces majorations de durée d'assurance ne permettent pas de compenser les inégalités de fait subies par les mères tout au long de leur vie professionnelle.



La majoration de pension pour 3 enfants et plus

Elle est de 10 % pour les deux parents augmentée de 5 % par enfant au-delà de 3 dans la fonction publique.

Des projets dangereux sous prétexte d'«adaptation»

L'analyse macroéconomique

Les droits familiaux et conjugaux représentent 18 % des pensions versées et sont financés dans leur grande majorité par les régimes eux-mêmes. Les dispositifs de solidarité au titre des enfants jouent un rôle important dans le système de retraite français. En 2022, sur 312 milliards d'euros de pensions de droit direct versées par l'ensemble des régimes obligatoires, près de 26 milliards d'euros, soit 8,2 %, étaient liés aux droits familiaux de retraite.

Des projets de réforme pour encore plus d'économie sur le dos des retraités

On peut craindre que la question de l'enveloppe dédiée à ces droits familiaux et conjugaux renvoie au débat sur les priorités de la dépense publique et de la part du PIB à consacrer aux pensions (réversion comprise).

Dans un système salarial fortement inégalitaire, dans un système où l'emploi féminin est fortement dévalorisé, dans un système où les pensions n'assurent plus un niveau de vie convenable pour de trop nombreuses retraitées, les mécanismes de solidarité sont indispensables, et parmi eux la réversion.

La FSU récusera toute mesure qui viserait à réduire les dispositifs de solidarité et revendique le rétablissement de la bonification pour enfants.

Cette revendication va de pair avec celle de la suppression des différences de carrière et de rémunération entre femmes et hommes.

Jean-Bernard SHAKI

Pour ceux qui désirent en savoir plus, tous les chiffres de la retraite sont sur le blog retraités du site du SNES :

<https://retraites.blog.snes.edu/dossiers/reforme-des-retraites/rapport-du-cor-2/>